

LA SURFACE TAXABLE

La surface taxable est la somme de l'ensemble des surfaces de planchers clos et couverts d'une construction.

Les espaces de stationnement clos-couvert entrent dans la surface taxable.

Une valeur forfaitaire pour les places de stationnement non couvertes et non closes ou couvertes et non closes sert de base au calcul de la Taxe d'aménagement.

Les combles non aménageables (dont la hauteur de plafond est supérieure ou égale à 1.80 m..) pour l'habitation ou pour une activité professionnelle sont pris en compte dans la surface taxable, même si ceux-ci ne possèdent pas un plancher suffisamment solide pour supporter le poids d'une personne.

La superficie d'une piscine n'est pas de la surface taxable.

Lien : [Circulaire du 3 février 2012 relative au respect des modalités de calcul de la surface de plancher des constructions](#)

COMMENT REMPLIR MON IMPRIME DE SURFACE TAXABLE

Lien : [Comment calcule-t-on la surface taxable d'une construction ?](#)

11/12



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour un permis de construire une maison individuelle

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Centre Régional de l'Urbanisme de la Région Île-de-France

P C

Dpt Commune Année N° de dossier

Reporter le n° de PC ou de DP

Obligatoire : indiquez la surface taxable créée par le projet

Obligatoire : indiquez la surface de stationnement à l'intérieur ou liée à la construction créée

Reporter le chiffre surface créée (maison, abris de jardin, garage, ...) **sans PTZ+**

Ou le chiffre surface créée (maison, abris de jardin, garage, ...) **avec PTZ+**

Nombre de logements créés

Obligatoire : Il s'agit de la somme des surfaces taxables des constructions qui existaient avant le projet sur le terrain d'assiette, et qui ne seront pas démolies (y compris non-accolées) et le nombre de logements

Nombre de places de stationnement créées situées à l'extérieur, c'est à dire, en dehors des constructions closes et couvertes

Obligatoire : Profondeur des terrassements
Superficie du bassin de la piscine

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) :m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²

1.2 - Destination des constructions et tableaux des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?

Quel est le nombre de logements après travaux ?

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :m².

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux :

au titre de la piscine :

au titre des emplacements de stationnement :

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non